

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) BOULET Janine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

SUPPLEE :

Fleury Furieux (CCVAI) par BOULET Janine (CCVAI)

ABSENTS :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

ABSENT EXCUSE :

SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIR :

MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Convention AGEDI pour la mise à disposition de services informatiques et numériques des collectivités territoriales et leurs groupements

Préfecture

Date de réception de l'AR: 10/10/2023

042-244200614-DE2023_0510_14-DE

La CCVAI a adhéré à AGEDI par délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 1999.

La présente convention est prévue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

Le syndicat mixte AGEDI affecte au service mis à disposition les moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses missions.

La CCVAI rembourse au syndicat mixte les frais de fonctionnement liés à la mise à disposition des services sur la base des montants en vigueur votés en comité syndical.

À la suite de l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention AGEDI pour la mise à disposition de services informatiques et numériques des collectivités territoriales et leurs groupements

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 05/10/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 10.10.23

et de la publication le : 10.10.23

Le Président,



Préfecture

Date de réception de l'AR: 10/10/2023
042-244200614-DE2023_0510_14-DE